

Les réformes, l'apprenant et le contexte linguistique algérien.

Mohammed KASSOUL

Maître assistant à l'université Hassiba Ben Bouali – Chlef

« Pour un Français, dénoncer un abus, c'est dire du mal de la France, parce qu'il la voit au passé, et comme interchangeable. Pour un Américain, c'est préparer une réforme, car il voit son pays au futur. » Qu'en est-il de l'Algérien ?

SARTRE, Situations III, p. 132.

Les réformes.

Le système éducatif algérien est entré dans une phase de mutation profonde avec la mise en place d'équipes de réflexion chargées de mettre en place un dispositif pédagogique performant qui éviterait les déperditions scolaires.

La commission nationale « Benzaghoul » installée par le ministère de l'éducation nationale avait pour but de réformer l'école algérienne et évaluer les différents parcours de formation de l'apprenant dans un contexte linguistique très complexe.

Cependant, le projet de réformes en lui-même se heurte à des résistances très difficiles à cerner. « L'aller et le retour », les tâtonnements, le « rafistolage » sommaire des écritures des programmes ont permis beaucoup plus la démobilisation contre l'échec qu'appellera d'ailleurs Jean Michel CROISSANDEAU dans un article publié dans Le Monde de l'Education n°149 du mois de mai 1998 « Le flou consensuel : vive l'école ! priorité des priorités ! La formation est le moyen de développement économique. Un bon bagage permet de s'adapter aux évolutions de l'emploi. Plus question de laisser sur le chemin un seul exclu du système scolaire (...) Halte à la gestion de l'éducation nationale à la petite semaine, piégée par une vision politique à courte vue : il faut programmer, sur plusieurs années, l'effort à fournir. Pas question non plus de laisser les enseignants dans une situation financière aussi peu convenable qu'aujourd'hui. Pour rendre justice aux professeurs actuellement en

fonction, et pour attirer leurs successeurs, le mot d'ordre est partout : **re – va – lo ri – ser** la situation morale et matérielle des maîtres »

L'instauration du Français langue étrangère (FLE) en deuxième année primaire s'est vue différé deux ou trois ans après son application en troisième année. Pourquoi ? S'agit-il d'une stratégie éducative ? Une pression politique ? Ou un contexte linguistique et familial difficilement cernables ?

Il faut gérer l'hétérogénéité avec un maître – mot : l'adaptation. Certes, les apprenants arrivent à l'école d'un milieu social très « dialectalisé » où baignent trois voire quatre langues maternelles et ce n'est guère facile d'homogénéiser cette pédagogie différente et différenciée. Ils sont là hagards et égarés, attendant une norme de classe sachant que la cohabitation est parfois difficile. Les apprenants « vivent » difficilement un rythme scolaire ardu assimilant des programmes faits à la « hâte » parce que incompatibles à leur rythme et leur motivation.

L'enseignement/ apprentissage, tel que conçu actuellement par les instructions officielles ne favorisent nullement les trois compétences à installer (lire, écrire, compter)

Si les enseignants se plaignent de cet état de fait « faiblesse généralisée de niveau en français » c'est parce qu'ils n'ont pas été associés à l'écriture des programmes.

A la question « quel jugement portez – vous sur les réformes ? », les réponses sont unanimes :

- Nous n'avons pas été associés aux groupes de réflexion.
- Faut –il croire au miracle pédagogique ?
- Impossible de métamorphoser toute la classe en as.
- Tout s'est fait en « Haut »
- L'enseignant s'est vu confier une mission de comptage : le taux de réussite.

La revalorisation de l'enseignant, les réformes, les contenus de l'enseignement tels que définis dans les instructions officielles ne font pas l'objet d'engagement précis ou s'ils le sont, ils restent encore « flous », des zones d'ombre subsistent encore.

En héritant, juste après l'indépendance, d'un fardeau aussi complexe qu'est l'éducation, les autorités se sont attelées à reformer le système éducatif « colonial »

La première réforme a débuté en 1970 avec la mise en place de l'ordonnance n°76 – 35 du 16 avril 1976 et la circulaire d'application n° 382 – 30 du 17 octobre 1976. La scolarité est ainsi organisée en années fondamentales (neuf au total) : de la première année, en passant par l'examen de 6° pour arriver à un profil de sortie qui donnerait le droit au passage au cycle secondaire, le Brevet d'enseignement fondamental. (BEF). Cet agencement scolaire quelque peu « bizarroïde » permettrait l'acquisition d'une langue étrangère, le français, ayant pour objectif le développement d'une compétence linguistique permettant l'accès à l'information scientifique et technique et visant à « doter les élèves d'un ensemble d'aptitudes linguistiques et intellectuelles qui leur permettent au terme de l'enseignement moyen **l'accès à la documentation de type scientifique ou technique** » ¹ (en gras dans le texte)

Qu'est - ce que l'accès à la documentation de type scientifique ou technique ?

La lecture des textes officiels ayant trait à la réforme suppose – t-elle une troncation des sciences humaines, sociales, philosophiques et littéraires ? Que non évidemment ! Mais cette « discrimination » involontaire a été mise en place par le biais d'une équipe « d'experts » où la tendance arabophone dominait les débats, le contexte politique de l'époque aidant.

Ainsi, l'enseignement de la langue arabe doit être dispensé et de fort belle manière, permettant la maîtrise de l'expression orale et écrite, lequel enseignement, qui est un facteur important de développement de la personnalité doit les doter d'un outil linguistique qui leur faciliterait l'interaction et les échanges dans toute situation de communication.

En 1999 – 2000, la deuxième réforme connue sous la dénomination « Commission Benzaghrou », est installée, après un constat d'échec unanime de tous les pédagogues, d'autres diront « école sinistrée ». Une nouvelle loi d'orientation, scolaire a été instituée. Elle devrait introduire des modifications essentielles à l'ordonnance du 16 avril 1976.

¹ Circulaire du 17 octobre 1976, n° 382 – 30, p35

La commission pose au préalable le fait qu'« une politique des langues étrangères sérieuse est souhaitable, et doit être mise en place dès que possible notamment dans le système éducatif. Elle aura pour finalités de redonner aux langues étrangères la place qui doit être la leur, comme supports incontournables pour l'accès à la science, à la technologie et la culture mondiale »¹

Nous remarquerons, ici, la substitution de l'expression « accès à la documentation de type scientifique ou technique » par « accès à la science, la technologie, et la culture mondiale » Ce renvoi à l'universalisme n'est pas fortuit.

L'ouverture à l'Autre tout en acceptant les différences ne peuvent être qu'un épanouissement et un rayonnement de l'apprenant algérien.

La nouveauté dans le rapport de la commission nationale a trait surtout à l'évaluation.² . « Il s'agit de mettre en place une culture de l'évaluation qui embrassera l'ensemble des segments du système :

- Evaluation des apprentissages.
- Evaluations des enseignements et des enseignants.
- Evaluation des programmes et des moyens didactiques.
- Evaluation de l'organisation du système scolaire, de son fonctionnement et de son rendement. »

Cette nouvelle vision (évaluation des enseignements/apprentissages) met fin aux pratiques des quotas. L'admission d'un palier à un autre à l'école fondamentale se faisait par le « bourrage des crânes et la surcharge des classes ». Cette massification de prestige, poussait comme une vague, une embarcation frêle jusqu'au rivage. Arrivé en Terminale, l'apprenant « ânonne » toujours face à un texte de lecture, après neuf (09) années d'enseignement du français.

Nous savons tous que la lecture est du domaine de l'empirisme absolu. Le lecteur/apprenant algérien ne maîtrise par le

¹ Rapport de la commission nationale p.23

² Volet quasiment absent dans les anciens programmes.

code de la langue française. Au stade du déchiffrement, il piétine, panique et se bloque. Pour le rendre performant, il faut l'accompagner jusqu'en terminale pour qu'il comprenne le texte et puisse y répondre sans gêne aux questions qui lui ouvriraient l'accès à l'enseignement supérieur. Cette incompétence de lecture est due, à l'absence de concertation et à la confusion qui règnent entre les différents paliers de l'enseignement, parfois à l'intérieur même d'un même établissement. Le flou dans lequel se débattent les enseignants : les classes de langue sont confiées à des instituteurs de formation arabophone alors qu'ils ne font pas la différence entre une voyelle et une consonne. Pourtant cette pratique continue à faire « tousoter » (tout sauter) sans que nul ne s'en indigne.

L'apprenant et la compétence de communication.

La langue naturelle (maternelle) est un outil de communication très puissant dont dispose l'apprenant, surtout qu'elle lui permet d'exprimer ses besoins ayant trait à sa vie sociale et scolaire. Il arrive à l'école pour découvrir le français, plus tard, en 3^e année primaire.

Pour se mettre en interaction, il est confronté à un système linguistique totalement différent au sien tant aux niveaux morphologiques, syntaxique et lexical. Il semble découvrir moins de liberté dans la construction de la phrase et à ses règles d'écriture, il n'utilise pas les mêmes formes. Sa scolarité risque d'être compromise parce que la prise en charge est titubante et chaque enseignant fait ce qu'il veut en classe. Rejeté, déclassé, il boude l'école et se replie sur lui-même ! Ce constat nous mène à poser la question suivante : « Comment développer une compétence de communication chez l'apprenant ? »

Les méthodes ont évolué, la société s'est redynamisée et les champs de savoirs se sont étendus. Cette mue place la didactique des langues étrangères devant de problèmes que Jean Claude Beacco résume ainsi : « La didactique des langues n'est plus seulement une linguistique appliquée, elle tend à mettre en jeu des champs de savoir plus nombreux dont l'intégration relative et problématique » ¹

¹ Beacco J.C, « Compétence de communication : des objectifs d'enseignement

L'apprenant est donc confronté à un problème d'intégration car l'ensemble des savoirs met en jeu des disciplines telles que la linguistique, la socio linguistique, la psycholinguistique et surtout la mise en valeur de la compétence de communication au vu de la psychologie de l'enfant de 8 ans.

L'apprenant algérien est mis en confrontation avec le code français au terme de sa huitième année c'est-à-dire après deux années d'apprentissage en arabe. Tout le projet de formation s'inscrit dans une démarche faisant appel à une série de pratiques éducatives tant au moyen des exposés, des lectures, des échanges et des discussions et ne point se contenter d'un simple transfert de connaissances prétextant que les comportements pédagogiques et les mécanismes individuels ayant été installés, au préalable, par le collègue arabophone.

Le besoin intense de communiquer est exprimé durant la tranche d'âge 8 – 12. L'enfant se débarrasse inexorablement de son langage maternel, « dialectalisé », égocentrique et individuel noyé dans un monologue de groupe pour passer à un langage socialisé, à un échange verbal et interactif véritablement communicatif.

Certes, la socialisation est bien antérieure à cet âge consensuel des pédagogues et des didacticiens mais il est clair qu'à partir de l'âge de 8 ans que l'enfant s'ouvre à l'autre et au même tout en respectant les différences ethniques, culturelles et culturelles. Très attentionné au contact social, à l'échange verbal, il se meut dans le giron de l'expansion parce que curieux et plein d'ambitieux.

Confronté à un contexte linguistique algérien « bouillonnant » (dialectes, amazighité, langue (s) nationales, langues étrangères) l'apprenant algérien a recourt à sa langue maternelle chaque fois qu'il est en conflit linguistique avec le français :

Ex. de montage syllabique : tbl

L'apico-dentale, la bilabiale et la liquide s'agglutinent pour ne donner aucun sens à un énoncé oral. Intelligemment, l'apprenant utilise les voyelles « fatha » sur le phonème t, « le soukoun » sur le

b et le « ou » « sur le « l ». L'enfant a recourt à un schème mental où se mixent deux systèmes linguistiques différents par leurs règles d'écriture mais se superposant pour donner un sens « intelligemment réfléchi » pour communiquer.

Si Derrida met au-devant cette aptitude à recevoir des impressions par les sens « les yeux de la langue », nous superposons notre idée sur les sens et nous dirons aussi « la langue est l'organe de la langue ».

L'acquisition d'une langue se meut dans une perspective de l'apprenant. Mais à quelle cadence ? Au rythme approprié de l'apprenant ? Si c'est le cas, le dialogue entre l'apprenant et l'enseignant résume en clair ci-dessous la progression communicative :

Ex. L'enseignant à l'apprenant : « Voyons comment tu t'appelles ?

L'apprenant à l'enseignant ; « Je vous réponds en compétence Communicative ou en compétence Grammaticale ? »
In, le français dans le monde, n°310, p.41

S'exprimer et comprendre est une manière de mettre en compétitivité linguistique l'apprenant qui hésite à chaque fois qu'il est en situation de communication. Pour répondre à un énoncé interrogatif comme c'est le cas de « se présenter » cité plus haut, se profile derrière la réponse attendue « a – t – il compris ? » et « que va – t – il dire ? »

Nous dirons, enfin, que l'harmonie linguistique, musicale et euphonique des sons aident sûrement l'apprenant à mieux apprécier cette nouvelle "partition musicale" et vivre intensément la découverte des phonèmes français et flexibiliser, ainsi, sa langue. Les "bizarreries linguistiques", les cacophonies et les dissonances disparaîtraient d'elles-mêmes tout au long du processus de formation.